

ASSEMBLÉE NATIONALE1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2353

présenté par
M. Cottel

ARTICLE 21 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« construction »,

insérer par deux fois les mots :

« et de travaux publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.